



DEMI-PENSION

Dans le cadre du confinement, nous mettons en place des ½ pensions pour nous aider à assurer le bien-être des chevaux et poneys.

Dans un 1^{er} temps, ces ½ pensions s'adresseront aux cavaliers titulaires du Galop 6 (1^{ère} et 2^{ème} parties) ou du Galop 7. Toutefois si le confinement devait se prolonger, cette formule pourrait être élargie à d'autres niveaux.

❖ **PERIODE** : du 18/11 au 1/12 (période test qui pourra être prolongée)

❖ **TARIF** : 75.00€ pour les 15 jours (hors forfaits trimestriels)

❖ **ORGANISATION** :

✚ **CONTRAT** : chaque cavalier devra signer un contrat de ½ pension avec l'Ecole Départementale d'Equitation

✚ **CRENEAUX HORAIRES** :

- 3 formules au choix Lundi / Mercredi / Vendredi
- Mardi / Jeudi / Samedi
- 3 jours sans préférence

- Sur une plage horaire comprise entre 8h30 et 19h30
- Présence au club : 3 heures consécutives maximum par jour

✚ **CAVALERIE** :

- Possibilité de proposer 4 choix de chevaux ou double-poneys, mais la décision d'affectation appartiendra à l'équipe enseignante.

- 1.....
- 2.....
- 3.....
- 4.....

✚ **TRAVAIL DES EQUIDES** :

- Les chevaux/poneys pourront être en boxe ou en extérieur, il faudra donc prévoir assez de temps pour aller les chercher et les ramener,
- Pansage et soins avant et après la séance,
- Si les chevaux sont au box, ils devront impérativement être montés : séance de 45 min maximum, en autonomie, sur le plat avec temps de pause, en manège ou carrière uniquement,
- Casque et protège-dos obligatoires
- Ramassage des crottins dans les écuries, manèges et allées.

❖ **PROTOCOLE SANITAIRE :**

- ✚ Maximum de 6 personnes simultanément dans la même aire de pratique,
- ✚ Le masque doit être porté dès l'arrivée dans l'enceinte du club (dès le parking). Il doit être porté en tout temps dans les espaces clos et les espaces communs intérieurs et extérieurs,
- ✚ Le masque doit être porté autant que possible, lors de la pratique de l'activité équestre et obligatoirement lorsque celle-ci est réalisée en manège,
- ✚ Lavage des mains obligatoire avant l'entrée par les écuries GERONIMO,
- ✚ Respecter les gestes barrières et la distanciation physique d'au moins deux mètres pour toutes les personnes présentes sur le site,
- ✚ Désinfecter le matériel après chaque utilisation (voir contrat)
- ✚ Les vestiaires, la galerie et le club-house sont fermés.

IMPORTANT !!

Si vous ou quelqu'un de votre entourage présentez des symptômes de la COVID-19, vous ne devez pas vous présenter au club.

Vous devez prévenir le club au plus tôt afin que l'équidé dont vous avez la charge puisse être sorti.

❖ **TRACABILITE :**

Pour une venue maîtrisée et tracée des propriétaires et des cavaliers en demi-pension, nous vous demandons de bien respecter les jours et créneaux horaires qui vous seront attribués et de remplir la feuille de présence à votre arrivée et à votre départ du club.

Je soussigné (e),

Licencié (e) à l'Ecole Départementale d'Equitation

Accepte une demi-pension,

Et m'engage à :

- ✓ Assurer le bien-être de l'équidé qui me sera confié (pansage, exercice, sortie)
- ✓ Respecter les jours et horaires qui m'auront été attribués
- ✓ Respecter le protocole sanitaire
- ✓ Respecter les consignes concernant la traçabilité des cavaliers

Fait à

Le

Signature (parents pour les mineurs)